

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

tel : 03.84.47.12.05  
e-mail : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2025

PRESENTS : CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick, FOURNOT Philippe, MINARY Guy, PILOSEL Paul.

POUVOIRS : P. FOURNOT à A. PATTINGRE ; G. MINARY à JG GROS ; P. PILOSEL à E. GRANDJEAN.  
Delphine GUIGON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation au Conseil municipal d'ajouter deux délibérations à la réunion :

- Nomination de voies
- Echange terrain COMMUNE DE COURLANS/MICHELET

Accord à l'unanimité.

#### 1 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble AC n° 100 : 8, Rue du Muguet.

Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain.

#### 2 : O.N.F assiette et coupes 2026 et affouages 2025/2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'O.N. F concernant les coupes éventuelles 2026 sur notre commune ainsi que le cubage évalué par l'office. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la délibération concernant les coupes 2026.

Il est décidé également de destiner le produit des coupes à l'affouage sur pied et fixe le prix du stère à 7 euros.

#### 3 : Nomination des voies

Par délibération en date du 13/03/1993, Le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage des voies et lieuxdits de la commune. Il informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion des réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Vu les nouvelles constructions, les créations de voies publiques et privées, il est nécessaire de nommer, à savoir :

Allée des érables (sortie sur la Rue Romaine)

Allée des côteaux du Perret (sortie sur la Rue du Perret)

Allée du Cerisier Fleuri (sortie sur la Rue du Montarlier)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide et adopte les noms attribués à l'ensemble des nouvelles voies communales et privées ouvertes à la circulation.

#### 4 : ECHANGE TERRAIN COMMUNE DE COURLANS/MICHELET

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. MICHELET Nelson :

Il est propriétaire de la parcelle cadastrée AD n° 5, au village, qui jouxte la parcelle communale AD n° 4 et 298 mitoyenne à l'atelier communal. Il est également propriétaire de la parcelle AH n° 39, Chavannes, située à côté de la parcelle communale cadastrée AH n° 38. Il sollicite un échange de terrain : 1 partie de la parcelle AD n° 5 au village avec la parcelle communale AH n° 38. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.

## 5 : Questions diverses

OPERATION BRIOCHES : 203 brioches vendues, 1245 € versés à l'APEI. Le conseil municipal remercie les bénévoles pour leurs implications et les administrés pour l'accueil.

Des panneaux « attention chevaux » seront posés Rue du Montarlier sur le parcours inscrit au PDIPR.

Un point est fait sur l'aménagement de sécurité Rue du Montarlier afin de limiter la vitesse ainsi que sur la pose de signalisation Rue Jean de la Tour.

Aéroclub : changement d'une porte

Un point est fait sur les travaux de finition autour du bâtiment technique

CIMETIERE : la subvention DETR (dotation d'Etat) attendue à été refusée par la préfecture faute de crédits suffisants

TERRAIN PETANQUE : les barrières seront prochainement changées

DEPART Didier COLIN : Il fera valoir ses droits à la retraite le 31/12/2025

TELETHON : en partenariat avec les associations de Courlans, le Téléthon aura lieu le 6 décembre au caveau. Une réunion préparatoire se tiendra le mardi 28 octobre à 18H30 en Mairie

REPAS DES AINES : il aura lieu le 30 novembre à 12H au caveau

Vœux 2026 : le samedi 17 janvier 2026 à 11H

AFFAIRES SCOLAIRES : un point est fait sur les effectifs en baisse à cette rentrée ainsi que sur le problème d'harcèlement scolaire et périscolaire. Une réunion sera programmée avec l'inspection académique.

La secrétaire de séance,  
Delphine GUNION



Le Maire,  
Alain PATTINGRE

